

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024041212

Séance du 12/04/2024

Référence
2024041212

L' an 2024 le 12 Avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de Thierry ROLLAND, Maire.

Objet de la délibération
CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD POUR UNE MISSION D'ARCHIVAGE

Présents : Mmes : BONNEEL Audrey, CARPENTIER Florine, PROUVEUR/LOZINGUEZ Aurore MM : DEFFONTAINE Bernard, D'HULST Thierry, DUPAS Philippe, FAUCHILLE Patrice, FOUQUART Paul, JOLY Julien, JONVILLE Yves, LEPERS Jean-Pascal, ROLLAND Thierry, SELOSSE Olivier .

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
20	19	19

Excusés : HARDY Nicole ayant donné procuration à LEPERS Jean-Pascal, POULAIN/DEFFRENNES Brigitte ayant donnée procuration à JONVILLE Yves, DE LA BARRE DE NANTEUIL Christian ayant donné procuration à PROUVEUR Aurore, REFFAS Alain ayant donné procuration à ROLLAND Thierry, LIEVAIN Michel ayant donné procuration à FOUQUART Paul, FLEUROUX/TORCK Stéphanie ayant donné procuration à D'HULST Thierry.

Date de la convocation
06/04/2024

Absent non excusé : LEBRUN/BOCQUET Nathalie

Date d'affichage
06/04/2024

A été nommé(e) secrétaire : PROUVEUR/LOZINGUEZ Aurore

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Objet de la délibération : CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD POUR UNE MISSION D'ARCHIVAGE

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal que, le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord, au-delà du champ d'intervention de ses missions institutionnelles, et conformément à l'article L. 452-50 du CGFP, a développé un service d'accompagnement à la gestion des archives à destination des Collectivités Territoriales.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 13/04/2024

Le service d'accompagnement à la gestion des archives du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord peut ainsi intervenir sur les missions suivantes :

Et

Publication ou notification du :
13/04/2024

- Tri, élimination, classement, inventaire et indexation des archives selon la réglementation en vigueur ;
- Rédaction et fournitures d'un inventaire et index ;
- Sensibilisation du personnel aux techniques de gestion des archives ;
- Etudes diverses portant sur les archives (circuits d'archivage, conditions de conservation, archivage électronique...)

Conformément aux articles L. 212-6 et suivants du Code du Patrimoine et à l'article R. 1421-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, la tenue des archives est une obligation légale.

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord a mis en place un tel service ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à recourir à ce service d'accompagnement à la gestion des archives du CDG59.

Le Conseil Municipal :

Où l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,
Décide de recourir au service d'accompagnement proposé par le CDG59 ;
Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le CDG59 ;
Les crédits correspondants seront inscrits à l'article 611 du budget de la
Commune;
Adopte à

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/04/2024
Le Maire,

Thierry ROLLAND.

La secrétaire de séance,
Autre PROUVEUR.

